

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 150-08, 152-01, 216 ET 223

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 150-08 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

Adoption par le conseil : 17 mai 2011
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 19 mai 2011

Règlement 152-01 modifiant le Règlement 152 concernant l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier certaines normes

Adoption par le conseil : 15 mars 2011
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 19 mai 2011

Règlement 216 portant sur le stationnement - (RMH-330)

Adoption par le conseil : 30 mai 2011

Règlement 223 décrétant des travaux d'enlèvement et de remplacement d'équipements de jeux, d'aménagement de nouveaux parcs et de mise aux normes de bâtiments ainsi qu'un emprunt de 2 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 19 avril 2011
Approbation par les personnes habiles à voter : 4 mai 2011
Approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : 31 mai 2011

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 1^{er} juin 2011.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe